



Architectes des Risques Majeurs

## **Assises Nationales des Risques Naturels 25 et 26 mars 2019 Le Corum : Palais des Congrès de Montpellier**

*Les 25 et 26 mars derniers a eu lieu la quatrième édition des Assises Nationales des Risques Naturels (ANRN) au Corum de Montpellier. Conçu par l'architecte Claude Vasconi, ce bâtiment est recouvert de plaques de granit rose de Finlande. Situé au nord-est du quartier historique de l'Ecusson, il a été construit sous mandat de l'ancien Maire montpelliérain Georges Frêche, décédé en octobre 2010.*

*Le discours introductif des Assises a été prononcé par Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole sur la scène de l'Opéra Berlioz, l'auditorium principal du Corum, en présence de plus de 900 acteurs du risque.*

*Le thème cette année était orienté sur l'adaptation des territoires et l'implication des acteurs pour une société plus résiliente.*

*Organisées par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, les ANRN ont également bénéficié de l'implication du Cerema et de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN).*

*Au cours de ces deux journées, une diversité de conférences et d'ateliers de travail se sont déroulés autour de 6 thèmes :*

- 1. Synergies, aménagement, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques*
- 2. Vulnérabilité et résilience des bâtiments et leurs infrastructures*
- 3. Se préparer à la gestion du post-événement*
- 4. Attractivité touristique et risques naturels*
- 5. Le numérique, les nouvelles technologies et la gestion des risques*
- 6. Place des acteurs économiques dans la prévention des risques naturels*

*Les membres de l'association des ARM qui ont participé aux différents ateliers de travail et conférences vous en proposent une restitution ci-dessous. Marion Chapey, Céline Coderch et Laurence Nguyen ont fait l'exercice de rester au plus prêt des propos des intervenants. Le dialogue reste possible à toute observation.*

## **\* Plénière \***

### **- Philippe Saurel, Maire de Montpellier et Président de la Métropole**

Montpellier est un « amphithéâtre vert », ville très attractive mais également très exposée aux risques, accentués par le réchauffement climatique.

Risques présents sur le territoire du département de l'Hérault : incendies dans la garrigue, neige, verglas, inondations (nombreux ruisseaux souterrains, phénomènes cévenols + submersion marine), nappes phréatiques, vents marins qui descendent des Cévennes et ruisseaux souterrains.

Politique de la ville :

Mise en place d'un système de vigilance avec capteurs, caméras et un SCOT.

Protection de 2/3 des sols du territoire : plus de perméabilité, parcelle à parcelle, mise en place de systèmes de permaculture pour éviter les effets de ruissellement

Reprendre l'usage de certains matériaux : guide AURA pour évaluer les bâtiments selon une grille de critères.

Plan neige particulier mis en place

Sirènes étatiques mises en place

2014-2015 : des années difficiles en terme de phénomènes climatiques, des inondations qui ont complètement bloqué le territoire et les habitants pendant plusieurs semaines. > aménagement de sirènes étatiques dans les établissements scolaires

Dès 2014 : Plan de Prévention pour le risque d'inondation et pour le risque d'Incendie de Forêt

### **- François de Rugy, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire**

Les mots clés des ANRN : sauver, informer, surveiller, se préparer, limiter, prévenir, éduquer, s'adapter

« C'est par temps calme qu'il faut prendre les décisions pour faire face à la tempête. »

L'expérience des inondations en octobre 2018 dans l'Aude l'a montré. On note par ailleurs que le trait des côtes de l'Hérault recule chaque année.

Le coût des dommages des catastrophes naturelles en France s'élevait à près de 2 milliards d'euros en 2017 et de 3 milliards d'euros en 2018.

Le rapport coût prévention / coût réparation est de 1 à 10. Cela signifie que les efforts à réaliser en phase de prévention doivent être majeurs.

5 milliards d'€ ont été investis par l'Etat pour prévoir et alerter, notamment pour l'achat de 5 nouveaux radars et un calculateur. Avec les PAPI, 2 milliards d'€ ont été investis dans la prévention des risques d'inondation.

Un nouvelle mission a été confiée à un parlementaire pour développer les moyens, assurer une campagne grand public pour asseoir la culture du risque.

Actualité des actions au niveau du gouvernement :

- Lancement du plan national d'adaptation au changement climatique.
- La question de l'érosion fera l'objet d'une prochaine mission parlementaire.

Une autre courant 2019 traitera les nouveaux risques en montagne liés à la hausse des températures.

Volonté d'une action plus résolue sur la maîtrise de l'urbanisation, en laissant notamment davantage de marge de manœuvre aux expérimentations et aux Plans Urbanisme Construction et Architecture.

Dans les semaines à venir, un appel à intérêts sera lancé avec le CEREMA.

Le plus difficile pour les Maires d'après M. de Rugy consiste à savoir dire non aux demandes de construction et de modifications PLU.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-risques-majeurs>

## **\* Introduction : Intervention de grands témoins \***

### **- Jean Marc Lacave, PDG de Météo France**

La démarche de Météo France est basée sur l'observation et le déploiement continuels d'outils servant à celle-ci, mais également la mémoire et l'archivage des phénomènes depuis l'ère industrielle minimum, leur compréhension, pour une meilleure modélisation et prévision.

Gagner quelques heures en anticipation, savoir communiquer correctement, mettre en place des systèmes pour une vigilance adaptée (« ni trop, ni trop peu »), prévoir des scénarii multiples : voici les lignes directrices de Météo France.

Les conséquences probables du changement climatique sur les risques sont les suivantes : augmentation des vagues de chaleur, augmentation de l'intensité des pluies extrêmes, une sécheresse des sols sur des zones plus étendues, augmentation des feux de forêt, des tempêtes pas forcément plus nombreuses, mais plus intenses, augmentation des submersions marines, inondations littorales, raréfaction des avalanches mais apparition de nouveaux risques en montagne de type chutes de pierres et poches d'eau.

### **- Bertrand Labilloy, Directeur Général de la Caisse de Réassurance (CCR)**

Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes. L'augmentation des dommages liés aux catastrophes naturelles est très forte. Dans les années 80, ils représentaient 20 milliards d'€. Ils représentaient 80 milliards en 2003.

Nous avons donc tendance à nous assurer de plus en plus.

Des partenariats avec d'autres organismes comme le BRGM et Météo France se mettent en place afin d'anticiper le coût des dommages des catastrophes naturelles.

La Caisse Centrale de Réassurance a développé des modèles pour le calcul des coûts à différents termes, les résultats en sont publiés.

On note une augmentation des dommages économiques, liée à l'enrichissement des activités économiques, à l'augmentation de l'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles, mais aussi à la concentration des personnes dans les zones à risque.

Météo France et la CCR collaborent. Le premier développe des « services climatiques » diversifiés pour les professionnels et met en place des portails spécialisés :

- Portail DRIAS : simulations climatiques régionalisées
- Climat HD
- Formation à distance "Cyclade"

Les informations sectorielles sont développées pour une meilleure prise de décisions. Tous les outils mis en œuvre permettent de prévoir la robustesse et la résilience de ce système d'assurances.

## **\* Table ronde n°1 \***

### **“L’adaptation des territoires pour une société résiliente, les outils de la prévention”**

#### **- Laure Tourjansky, Cheffe du service des risques naturels et hydrauliques au Ministère de la Transition Écologique et solidaire**

Il faut avant tout définir le territoire de travail et son périmètre. D’où une définition précise des bassins de risque sur le territoire. Le Ministère se tourne également vers une politique de plus en plus partenariale.

2 lois ont été mises en place :

- [la loi Fesneau n° 2017-1838 du 30 décembre 2017](#) relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, qui redonne un rôle de “Gemapistes” aux Départements et Régions.  
Cette loi est venue modifier le rôle des Départements et des régions dans l’exercice de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI). Ces derniers pourront finalement continuer leur action en la matière au-delà du 1er janvier 2020. En complément, les Régions pourront financer des actions GeMAPI d’intérêt régional.  
Analysé sur <https://www.espelia.fr/fr/blog/la-loi-fesneau-redonne-un-role-de-gemapiste-aux-departements-et-regions.html>
- [Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 des Finances 2019](#) (art. 238) qui vise à renforcer et accélérer la prévention des risques naturels par une meilleure mobilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit "fonds Barnier". Le financement des études et travaux de réduction individuelle de la vulnérabilité des biens d’habitation est doublé.

#### **- Philippe Gustin, Préfet de Guadeloupe**

Philippe Gustin participe à l’Aide interministérielle à la reconstruction en Guadeloupe. Le coût des dommages des catastrophes naturelles en France s’est élevé à 3 millions d’€ en 2018 et à 2 millions en 2017.

Généralement, l’enjeu est de « ne pas rajouter de crise à la crise », c’est-à-dire d’essayer de prévoir le plus d’éléments de gestion en amont. Dans certaines régions, l’enfouissement des réseaux par exemple, permet de conserver les connexions en temps de crise.

Il faut développer à la fois la résilience bâtementaire et une culture du risque accrue. Philippe Gustin était auparavant Délégué à la Reconstruction Post Irma. Il évoque les facteurs qui ont aggravé les conséquences du phénomène Irma : le fait qu’aucune règle de

construction n'ait été respectée, le quadruplement de la population en peu de temps ainsi qu'une spéculation foncière importante.

« Un investissement de 1€ dans la prévention permet une économie de 7€ dans la reconstruction. »

- 5 nouveaux radars et un calculateur pour prévoir et alerter (5 milliards payés par l'Etat)
- 2 milliards investis dans la prévention des risques d'inondations à travers des PAPI notamment
- Mise en place du Plan Urbanisme Construction et Architecture
- Proposition d'exercices et d'échanges d'experts sur 2 jours, suivant le modèle japonais

Aujourd'hui, 17 millions de personnes sont concernées par les risques liés aux débordements de ruisseaux et 75% des communes sont concernées par la problématique du ruissellement urbain.

Il est nécessaire que chacun soit responsable et ne se reporte pas simplement à son prochain et à la hiérarchie et notamment aux maires.

#### **- Maryse Carrère, Sénatrice des Hautes-Pyrénées**

Maryse Carrère intervient dans un secteur de montagnes et de crues torrentielles. Face aux phénomènes croissants, les élus ont décidé de se réunir pour générer la compétence GEMAPI. Ils ont noté qu'une planification était nécessaire. L'établissement du PAPI était important pour structurer la compétence sur le territoire.

Il s'accompagne de la position de repères de crues, d'un plan pluriannuel d'investissement, de l'acquisition d'outils :

- relevés topographiques des rivières (relevé topographie LIDAR : relevé par laser scanner aéroporté)
- programmes de recherche

Les points d'amélioration possibles de ces politiques sont :

- la simplification des procédures (le délai du PAPI de 2 ans est long)
- obtenir plus de financements (le PAPI a coûté 1 million d'€ pour seulement 2 communautés urbaines, 40 à 50% ont été financés par le Ministère).
- les délais sont compliqués : il faut mettre en place des projets qui soient durables mais qui ne demandent pas un temps d'exécution trop long non plus
- adapter les règlements car actuellement ils sont identiques sur les secteurs de plaine ou sur les secteurs de montagne

[http://www.valleesdesgaves.com/Fichiers/documents/26\\_strategie\\_papi\\_def.pdf](http://www.valleesdesgaves.com/Fichiers/documents/26_strategie_papi_def.pdf)

**- Noël Faucher, Président du Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) et Maire de Noirmoutier**

La commune de Noirmoutier a travaillé à partir du PAPI, selon l'acte 7 des travaux de défense contre la mer. Elle a tiré des enseignements de Xynthia, en mettant en place des procédures de diagnostics des bâtiments pour la réduction de leur vulnérabilité, de sensibilisation des publics, un DICRIM, des exercices, un PCS, la mise en oeuvre d'une réserve communale, ainsi qu'une réflexion sur les dispositifs d'alerte, ou le lancement d'un concours d'architecture en 2012. Une réflexion est également portée sur la mise en place d'étiquettes de performances des bâtiments face aux risques et sur l'entretien d'une mémoire collective.

Les améliorations possibles sont :

- l'établissement d'un principe de subsidiarité
- sensibiliser les habitants pour qu'ils prennent eux-même conscience des risques
- des dispositifs mieux adaptés à la géographie de chaque lieu
- il faut également "maritimiser" les territoires et définir leurs frontières selon le risque et non selon les frontières administratives uniquement
- la réglementation doit également être davantage portée sur la culture du risque et la formation de sapeurs pompiers professionnels.

<http://www.cepri.net/accueil.html>

**- Stéphane Penet, Directeur de la Fédération Française des Assurances (FFA)**

Aujourd'hui, l'un des points faibles du territoire français est notamment celui de la situation de l'Outre-mer, qui cumule le plus de catastrophes et qui est en avant-garde face au réchauffement climatique.

De plus, seule la moitié des personnes y est assurée, remettant ainsi en question l'assurabilité de ce territoire. Il faut agir davantage en partenariats, réaliser des bilans des constructions.

Un deuxième point faible est celui des exploitations agricoles : très peu de secteurs sont assurés, alors qu'ils sont extrêmement exposés, notamment face au risque de sécheresse grandissant.

Enfin, le dernier point faible concerne la culture du risque et le peu d'adhésion aux outils actuellement mis en place. Il faudrait plus d'enseignement et de digital pour que chacun connaisse son exposition face aux risques.

Proposition d'un dimanche par an de simulation d'aléa dans chaque commune afin de réaliser une répétition générale à l'échelle nationale, en accumulant les risques.

**- Philippe Prudhon, Président du Comité Environnement du Medef**

L'important est d'éviter que chacun mette en place sa solution et ses propres outils. Il est nécessaire de réfléchir à la mise en place de fiches-types de prévention : quels seuils et quels signaux?

Dans le sud-est, à Strasbourg, dans les Pyrénées, au bord de l'Océan atlantique, il faut créer plus de groupements pour essayer de standardiser les méthodologies (avec l'AFPS, Ineris, ...).

Il faut également réaliser des plans de modernisation des installations ainsi que des exercices de simulation exploitants et réaliser et diffuser les retours d'expériences (RETEX) correspondants.

Selon Laure Tourjansky, la journée de prévention des risques évoquée par Stéphane Penet pourrait avoir lieu le 13 octobre.



## **\* Conférence : Quel partenariat entre acteurs de la prévention et de l'indemnisation ? \***

**- Antoine Quantin, Directeur des réassurances et fonds publics**

**- Charles Dumartinet, Directeur de projets Analytics Risks COVEA**

Covea préconise aux entreprises des techniques, dispositifs et réalise des prestations de conseils (ex : surélévation des stocks, mise en place de batardeaux) : ils mettent en place des Plans de Continuité d'Activités. Ses salariés sont des risk managers. Ils réalisent des missions de Conseil, en s'appuyant sur des modèles développés en interne.

Un dispositif d'alerte des assurés est mis en place, pour diffuser des conseils de prévention. Post sinistre, Covea récolte systématiquement les avis des assurés pour établir des retours d'expériences (Retex).

Face à la sécheresse, se produisent des gonflements et retraits d'argile qui peuvent provoquer des fissures au niveau des fondations. On préconise donc des solutions telles que des micro-pieux ou des injections de résine pour réduire la vulnérabilité des bâtiments des assurés. Effectivement, les reprises superficielles en façades ne représentent pas des actions pérennes.

**- Alix Roumagnac, Président de PREDICT**

"Wiki Predict - Les risques sous haute surveillance" agit en partenariat avec les collectivités, pour les prévenir de l'arrivée d'un risque naturel. Alix Roumagnac insiste sur l'importance de la bonne cohérence entre les paroles des acteurs dans les situations de crise notamment.

**- Nicolas Bauduceau, Directeur du département Fonds Publics et Prévention Caisse Centrale de Réassurance**

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou Fonds Barnier correspond à 12% de l'assurance catastrophes naturelles, elles-mêmes représentant 12% de la taxe d'habitation. Mais ce n'est pas le seul moyen de financement, on compte aussi les crédits budgétaires du Ministère, les crédits des collectivités, etc.

Il ne faut pas oublier le volet prévention de ce fonds.

Finalement, la CCR est le gestionnaire comptable du Fonds Barnier.

## \* Agora, corner 2

### Présentation de cas concrets

#### - Robert Crauste, Maire du Grau-du-Roi - Restauration du massif dunaire de l'Espiguette

La commune du Grau du Roi étant largement exposée au risque de submersion marine, elle a effectué des travaux importants afin de stabiliser le cordon dunaire, par des moyens de type ganivelles, paillages, pieux, de végétalisation au niveau du cordon dunaire de second rang et treillages.

Elle mène en parallèle un chantier ouvert sur la renaturation de l'hôpital.

Depuis 2015, des surcotes élevées ont pu montrer que le système fonctionne, puisque la puissance de l'eau est atténuée par le cordon dunaire. Ces systèmes nécessitent un entretien régulier. Ils ont pu être mis en place grâce au Syndicat Mixte de la Baie d'Aigues-Mortes.

#### - Anne Boursiac, Etablissement Public Territorial de Bassin - Lez (EPTB-Lez) – Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE) - Améliorer la résilience du bassin versant du Lez grâce au programme Lez-Alabri

Le SYBLE a pour objectif d'améliorer la résilience du bassin versant du Lez. Le Lez est un petit fleuve côtier, qui jouxte de nombreux enjeux sur le territoire : beaucoup d'habitants, des structures importantes et donc de nombreux emplois. C'est un fleuve très réactif en cas de crues, car il s'associe à des problématiques littorales importantes, avec un fort aléa de submersion marine. Ces débordements de cours d'eau génèrent également des risques importants de rupture d'ouvrage. Enfin, l'aléa ruissellement étant important sur ce territoire, la vallée du Lez fait face à une combinaison d'aléas assez défavorable.

Face à ces risques, un diagnostic de la vulnérabilité du bâti existant a été établi et les travaux dédiés à la réduction de cette vulnérabilité s'élèvent déjà à plus de 3 200 000€.

Le programme "Lez à l'abri" a été lancé en 2015 et s'étend sur 19 communes. Les zones prioritaires ont d'abord été celles où les PPRI imposent des mesures, afin de trouver des subventions plus facilement.

Ce programme s'organise en plusieurs étapes :

- visite et diagnostic par des experts (géomètre, interview avec les habitants, ...)
- remise des diagnostics
- accompagnement dans la réalisation des travaux

Des mesures structurelles sont proposées : batardeaux, occultations d'ouvertures, ...

Toutes ne sont pas obligatoires et sont proposées selon la construction. A l'issue des diagnostics, le SYBLE remet également un Plan Familial de Mise en Sécurité qui détaille l'ensemble des préconisations.

Aujourd'hui, les retours d'expérience de ce programme sont positifs. Les points importants sont la proximité, et la communication avec les acteurs (courriers personnalisés, numéros directs, ...). Le Syndicat a également commencé à étendre ces politiques à la Chambre du Commerce et d'Industrie, mais ce serait aux entreprises de prendre ces initiatives.

Malgré tout, selon Anne Boursiac, les ouvrages de protection mis en place ont tendance à instaurer un sentiment de sécurité qui fausse l'opinion des citoyens, les habitants n'étant pas encore suffisamment acteurs de leur sécurisation.

Ces mesures seraient également à réaliser sur les entreprises diagnostiquées en zone inondable.

<http://www.syble.fr/>

### - Thierry Joffroy. CRAterre - Le projet REparH de l'Agence Nationale de Recherche (ANR) et ses continuités

Programme ANR REparH, Haïti

Suite aux séismes de janvier 2010, CRAterre a répondu à une demande (de l'ONG Misereor et SC-CF) et un appel à projets. Son double statut de laboratoire de recherche et d'ONG lui permet d'apporter un appui scientifique à la reconstruction, pour une meilleure résilience. CRAterre se base sur des pratiques locales pour pouvoir construire à des coûts abordables, et assurer une répliquabilité. A partir d'une analyse de l'habitat (technique + usage), ils réalisent les premiers prototypes fin 2010. Chaque solution est adaptée aux conditions locales (montagne, littoral, ...). Une logique d'intervention partenariale est mise en place. Par exemple, au départ, le bois est importé, mais son utilisation dans la construction s'accompagne ensuite de la plantation d'arbres, en collaboration avec des institutions travaillant sur l'agroforesterie.

En parallèle, un travail scientifique est mené, avec le test des prototypes sur des tables vibrantes par exemple.

Les signes de réussite de ce projet se notent dans la réalisation ultérieure d'extensions par les habitants sur leurs nouvelles constructions, ainsi que sur l'impact sur les autres ONG locales. CRAterre met l'accent sur une importante transmission des savoirs, et met également en place une certification MTPTC. Une publication "Reconstruire Haïti" est aussi réalisée. De ce projets sont nées les techniques de construction TECLA, ainsi que de nombreux groupements tels que PROCOM ou ATECO, qui font également de la formation et créent aujourd'hui des projets urbains à partir des enseignements et observations tirées des prototypes de CRAterre.

CRAterre a récemment participé à un appel à projets de l'UE et l'OIM (Office International pour les Migrants)

<http://www.craterre.org/>

## **\* Restitution des ateliers \***

### **- Pascal Berteaud, Directeur du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)**

Depuis 15 ans, on note une évolution des consciences, une certaine progression dans la connaissance des aléas, une approche plus partenariale entre les différents acteurs de l'aménagement.

### **Atelier 1 : Synthèse aménagement, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques**

Pilotes : Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) et Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI)

*Cet atelier n'a pas été suivi par les membres des ARM.*

La mise en oeuvre du GEMAPI arrive parfois sur les territoires avec quelques précipitations. De nouvelles compétences sont à articuler pour en faciliter la compréhension et la bonne application.

Recherche de synergie entre le milieu aquatique et la prévention du risque d'inondation. De nombreux outils existent, il est temps de les mettre en marche.

Le guide publié par le CEPRI est intéressant pour les acteurs économiques, ainsi que l'outil du SAGE.

*Les ARM n'ont pas participé à cet atelier, la restitution n'est donc pas exhaustive.*

### **Atelier 2 : Vulnérabilité et résilience des bâtiments**

Pilotes : Agence Qualité Construction (AQC) et Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Frédéric Henry, Agence Qualité Construction

Nous passons entre 80% et 90% de notre vie dans un bâtiment. Le bâtiment doit protéger.

Aujourd'hui, les institutions travaillent beaucoup en silo, c'est à dire qu'elles sont spécialisées dans un type de risque.

Les investissements sont souvent réalisés sur le très court terme. Les règles sont aujourd'hui trop segmentées et donc méconnues, il faudrait un corpus cohérent. Pour la maison individuelle notamment, il s'agit de beaucoup de généralités. Tout cela nécessiterait une cartographie hiérarchisée, des incitations assurantielles et plus d'informations notamment au moment des transactions immobilières de propriétés.

Les freins rencontrés :

- la direction quasi-systématique vers le moins disant représente le plus gros problème
- La sensibilisation de l'utilisateur est primordiale, notamment pour les maisons individuelles
- problématique de l'auto-construction en Outre-Mer non maîtrisée, non réglementée

Les outils envisagés :

- une cartographie hiérarchisée
- incitations foncières, financières (banquiers) et au moment de la transaction immobilière
- vers l'obligation de résultats
- bien sensibiliser les professionnels lors de la formation initiale
- Future Agence Nationale de Prévention des Territoires
- Appels à projets sur les territoires en mutation exposés aux risques

Deux ateliers se déroulaient en même temps sur le même sujet.

Celui que nous avons suivi se composaient d'ingénieurs CEREMA, ingénieurs territoriaux, responsables pôle risques de collectivités territoriales, chercheurs du BRGM, doctorant au sein de CRAterre, architectes, enseignants., assureurs, entreprises.

### **Question n°1: Facteurs de réussite et leviers pour améliorer la résilience du cadre bâti face aux risques naturels et changement climatique.**

Facteurs de réussite et leviers:

Connaissance des ou du risque

- affirmer les connaissances scientifiques (cartographiques, encourager la recherche et l'innovation REX)
- affirmer la culture du risque: coordonner les acteurs (citoyens, élus, professionnels - ingénieurs, architectes, entreprises - assureurs)
- Caractérisation, coordonner les réglementations : accompagner, contrôler, faire évoluer
- Question du multirisque approche globale,
  - avoir des outils adaptés (PAPI, PPR, programmes, réglementation) pour faire un diagnostic de vulnérabilité multirisque, Etude d'impact
  - avoir un financement adapté

Connaissance des ou du risque

- localisation
- accès, réseaux
- forme du bâti adapté aux aléas
- mobilier/ immobilier
- ne pas reconstruire à l'identique
- informer les acheteurs sur la dangerosité

Suggestions:

- "carnet de santé du bâtiment" où apparaîtrait ce diagnostic
- Notice de protection à la prise en compte les risques (sur le modèle de la notice de sécurité) en DP

- Label d'accompagnement (profession sachante par lesquelles le projet devrait se faire)

**Question n°2: Comment expliquer les règles et textes existants sur chaque opération de construction, rénovation et réparation? Comment faire en sorte que ces textes et règles soient applicables, adaptés et adoptés par les principaux acteurs concernés? Quels sont les freins à l'applicabilité des règles? Y-a-t-il des aléas non prises en compte dans le corpus technique?**

- expliquer les règles
  - les connaître
  - faire un document de synthèse
  - informer tous les acteurs du propriétaires, syndic de copropriété, bailleurs, professionnels, M.O.
- Label d'accompagnement (profession sachante par lesquelles le projet devrait se faire)
- Freins
  - coût économiques
  - contrôles (freins à l'innovation) vs REX
  - responsabilités
  - manque d'accompagnement acteurs sachant non identifiés, acteurs opérationnels non formés
- Aléas non pris en compte: grêle, vallons, érosion, ruissellement

**Question n°3: Quelles priorité par rapport aux enjeux et aux aléas ?**

- les enjeux, sécuriser les personnes et les biens
- vulnérabilité systémique du territoire
- la vulnérabilité fonctionnelle du bâti
- la notion d'acceptabilité" du risque

**Question n°4: Comment mieux faire collaborer les différents acteurs de la production du cadre bâti et les parties prenantes dans l'objectif de réduire la vulnérabilité?**

- Acteurs concernés
  - Identifier des porteurs du réseau d'animation local pour la culture du risques
  - sensibiliser
  - former
  - travail participatif
  - évènements journée nationale du risque, travailler sur des support concrets, relais locaux variés,
  - élargir le réseau (état, collectivité, professionnel, habitant, praticien)

### **Atelier 3 : Se préparer à la gestion du post événement**

Pilotes : Mission Risques Naturels (MRN) et Association Française du Génie Parasismique (AFPS)

Il est important de suivre les victimes après la crise, le post-événement et sur le long terme.

*Les ARM n'ont pas participé à cet atelier, la restitution n'est donc pas exhaustive.*

#### **Atelier 4 : Attractivité touristique et risques naturels**

Pilotes : Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), bureau d'architecture EDL et Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA)

“Il ne faut pas entraver les développements économiques des communes avec les problématiques du risque” a énoncé le Maire du Prêcheur, dont la commune s'oriente peu à peu vers une co-construction de la culture du risque, avec notamment des études effectuées par des élèves du DSA de Marne-la-Vallée. “Il faut innover et expérimenter pour sortir à tout prix des logiques anxiogènes.”

Il est en effet possible et nécessaire de combiner attractivité touristique et prévention des risques naturels.

#### **Introduction du directeur de la FNHPA**

Aujourd'hui, il peut paraître antinomique de proposer des activités en zone à risques et d'instaurer des activités attractives à proximité immédiate des risques. Les risques tels que le risque inondation ou le risque d'avalanches notamment, sont directement en lien avec la problématique de l'attractivité touristique. En France, par exemple, un camping sur trois est en zone inondable. Une réduction de la vulnérabilité des campings existants est donc nécessaire, le paradoxe étant qu'il est dangereux de faire dormir des touristes dans des zones à risque.

D'autre part, il n'y a pas d'attractivité touristique sans économie touristique, et l'activité touristique doit aujourd'hui s'adapter à de nouvelles exigences des populations. Il faut inclure la notion de risque dans le développement de ce nouveau tourisme, en faisant attention toutefois au risque anxiogène, et faut trouver des moyens de parler du risque, sur des points innovants.

#### **Pistes de débats et discussions**

- Les nouvelles normes stipulent que les campings doivent être situés au-delà d'un retrait de 200 m par rapport au trait de côte. Ce retrait est très important et représente souvent une grande partie de l'ensemble du terrain d'assiette des campings. C'est une norme qui a tendance à faire oublier le risque.
- Avec certains risques comme la montée des eaux, on ne ressent pas naturellement la menace car il est difficile de se projeter. Les infrastructures de tourisme préfèrent donc souvent profiter de l'attrait économique actuel plutôt que de se projeter face à un risque qui leur paraît lointain...
- Peut-être faut-il passer par les populations locales pour qu'elles puissent elle-même sensibiliser les touristes? Elles connaissent bien le territoire, et peuvent transmettre leur culture du risque.

- On devrait peut être plus prendre exemple sur le Japon et sur leur transmission de la culture du risque. Un exemple à retenir: les panneaux de signalisation “Tsunami road évacuation” au Japon informent mais expliquent également les solutions à retenir face au risque, double emploi.
- Prévenir les touristes avant un voyage, sur le modèle de France Diplomatie pour l'étranger.
- Développer des outils appropriés : par exemple, le BRGM a imaginé un concept de repère de risque grâce au système de QR code et un système pour pouvoir se projeter dans son milieu. C'est un outil qui peut s'avérer ludique et positif : il amène le touriste à rechercher l'information sur son environnement. Le BRGM utilise également un système d'alerte météo par mail.
- Il y a une perte d'attractivité automatique du fait de l'éloignement de l'eau par exemple. Il faut donc peut être différencier l'aspect hébergement de l'aspect pratique.
- “Une zone moins anthropisée peut-elle être plus attractive ?” Il est possible d'imaginer une offre plus en recul, en zone non risquée, créer une nouvelle offre : cf littoral atlantique où les infrastructures sont parfois situées plus en recul des cordons dunaires. Cette diversification de l'offre peut aller avec une valorisation d'autres points d'intérêts, situés plus en recul.
- Il faut envisager une évolution de l'attractivité touristique, allant avec plus de mobilité, et de flexibilité
- Le contexte global est un contexte de forte littoralisation des populations, ce qui accroît la dangerosité de ces territoires fortement exposés aux risques.
- Il faut mettre en place différentes stratégies d'action (adaptation / acceptation / sauvegarde) selon les risques concernés.
- Le domaine d'étude concerne notamment les résidences secondaires qui représentent 7 cas sur 10, mais pas seulement. Il faut également prendre en compte les lieux d'activité ou autre (exemple des parkings à Antibes)

#### Marcellin NADEAU, maire du Prêcheur

En Martinique, les risques sont nombreux (éruption du Mont Pelée, risque volcanique , littoraux). En 2016, un appel à idées a été lancé : “Imaginer le littoral de demain”.

Comment habiter dans les mornes ? Quels sont les matériaux de construction à préconiser ?

Les étudiants de Marne-la-Vallée ont été amenés à réfléchir sur ce sujet et à élaborer des stratégies : faire monter les populations, renaturer la frange littorale, s'ouvrir à une activité balnéaire différente, développer un tourisme autour des phénomènes scientifiques, ...

<http://www.marnelavallee.archi.fr/publications/cahiers-du-dsa/adapter-le-littoral-du-precheur-au-defi-du-changement-climatique-direction-de-l-environnement-de-l-amenagement-et-du-logement-de-martinique>

La MOA urbaine et sociologique sera assurée par l'Atelier Madec.

#### Débats et discussions : comment proposer des solutions concrètes ?

Questions posées : quels outils pour le partage de la connaissance et les diagnostics ? Comment exploiter les outils existants ?

Comment organiser l'évacuation des secours? Quel est le rôle de l'aménagement et de l'urbanisme?



- Il faut communiquer des informations pertinentes en amont et après la crise.
- Il semble essentiel d'intégrer le volet risques dans la diffusion du patrimoine historique, un guide des risques
- Il faudrait mettre en place des outils de communication plus visuels : exemple des sets de table des restaurants, des pochettes de baguettes de pains, développement de partenariats avec les acteurs locaux, intégration des risques dans les initiatives des offices du tourisme
- Une bonne coordination des acteurs est nécessaire pour l'évacuation
- Aménager pour rendre le territoire lisible : aménagements d'abris, de voies d'évacuation
- Développer des outils adaptés à tous (attention à la précarité digitale), multiplier les outils pour convenir au plus grand nombre
- Instaurer une journée de prévention, peut être sans prévenir les populations
- Etablir une étiquette performance risques naturels
- Prendre exemple sur les actions déjà en place: exemple des marques bleues à La Rochelle  
<http://www.risques-majeurs.info/fiche/les-arbres-bleus-r>
- ou encore des séances de piscine tout habillés pour simuler une évacuation
- Il faut intégrer les problématiques touristiques dans les analyses multicritères

### **Atelier 5 : Le numérique, les nouvelles technologies**

Pilotes : Pôle de compétitivité SAFE Cluster, Ville de Montpellier et Métropole de Montpellier

Les réseaux sociaux se sont petit à petit invités dans la gestion des risques.

L'atelier s'est placé dans l'optique des JO 2024 : quels outils pour limiter les risques ?

Aujourd'hui, même si il n'y a pas de frein technologique et que tous les outils sont à notre disposition, il y a un manque de partage de données, une information trop segmentée. Il y a également toute une partie de la population qui n'a pas accès à cette gamme d'outils numériques. Il faut mettre en place plusieurs applications, durables et simples, mais également indemniser les applications et mettre en place une labellisation pour donner de la visibilité à des applications sécurisées.

Lors de l'ouragan Katrina à La Nouvelle Orléans, Facebook, avec ses 1.2 milliards d'utilisateurs, s'est trouvé être l'outil le plus utile pour communiquer pendant et après l'événement.

L'application safety check est également très utilisée.

*Les ARM n'ont pas participé à cet atelier, la restitution n'est donc pas exhaustive.*

### **Atelier 6 : Place des acteurs économiques dans la prévention des risques naturels**

Pilotes : CCI France, Fédération Française des Assurances (FFA) et Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Un constat : très faible culture du risque des chefs d'entreprises

Des obstacles : une multiplicité d'outils qui pour certains sont trop difficiles à appréhender.

Le langage doit être adapté aux différents types et tailles de structures (TPE, PME et grands

groupes). Il est nécessaire de trouver des arguments financiers pour convaincre que la prévention coûte moins cher que la reconstruction.

Trois enjeux ressortent :

- un accompagnement des entreprises, proposer un guichet unique, concrétiser la proposition de journée nationale du risque
- une meilleure hiérarchie des informations, rationaliser les données multiples
- rendre l'entreprise actrice : communication interne à assurer sur ce sujet, Plans Particuliers de Mise en Sûreté à rendre obligatoire dans toutes les entreprises, intégrer les acteurs privés dans le cadre des PAPI.

Les outils et solutions évoqués :

- Diffuser des messages chocs dans le monde de l'économie
- Sensibiliser dès les formations initiales
- Faire évoluer la réglementation
- Identifier une profession d'experts
- Il faut professionnaliser la question, miser sur plus de solidarité entre les entreprises (une mutualisation des zones de stockage par exemple), Intégrer le Build Back Better dès la conception des bâtiments tertiaires. Assurer un système de sauvegarde des données.

Mettre en place des démarches initiatives, le financement et un crédit d'impôt de prévention semblent représenter les mesures prioritaires à développer.

La question des ICPE n'a pas été évoquée.

Les quatre questions ci-dessous ont été posées à chacune des 7 tables de travail constituées par des profils très diversifiés. Les équipes ont disposé de trois heures pour y répondre et réaliser une restitution collective.

1/ Comment faire prendre conscience aux acteurs économiques de la nécessité de la prévention des risques ?

2/ Comment les acteurs publics et les acteurs privés peuvent-ils mieux s'entendre pour prendre en compte les risques naturels dans leurs activités ?

3/ Quels sont les outils qui permettraient de lever les freins pour faciliter l'accès à l'information, aux données partagées et la mise en commun ?

4/ Comment les acteurs économiques peuvent être eux-mêmes acteurs de la prévention et obtenir une meilleure visibilité vers l'extérieur ?

Les débuts de réponse qui se sont recoupées durant cet exercice sont les suivantes :

#### **1/ Des outils pour la prise de conscience de la nécessité de la prévention :**

- Intégrer la notion du risque dans les formations dès le plus jeune âge et sensibiliser grâce à des approches transversales. Par exemple, dès l'arrivée à l'aéroport de Wellington en Nouvelle Zélande, un guide préventif sur les séismes est distribué aux touristes.

- Une sorte de Plan Particulier de Mise en Sûreté (appliqué dans les établissements scolaires) devrait être appliqué de manière obligatoire dans les entreprises, quelque soit l'échelle de la structure.

## **2/ Des outils pour faciliter l'entente entre acteurs publics et privés :**

- Il semble primordial d'instaurer un portefeuille d'entreprise avec le Portail des Chambres de Commerce et d'industrie.
- Prendre conscience que l'on ne peut se protéger de tout. Le risque n'est pas une fatalité mais il faut l'envisager et anticiper sa gestion et ses impacts.

## **3/ Des outils pour faciliter l'accès à l'information :**

- Un seul outil de synthèse doit superposer toutes les informations (Brgm, Géorisques, Cerema, Cepri, Vigicrue, les services à contacter, les numéros d'urgence...). Il faudrait un guide unique qui explique le rôle de tous les acteurs. Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pourrait être à la tête de ce guide, avec une alerte nationale, un enregistrement obligatoire des citoyens et des entreprises exposés.
- L'Etat finance des études de vulnérabilité et d'exposition des entreprises par le biais du Fonds Barnier. C'est un accompagnement au diagnostic. Une solidarité intercommunale devrait être mise en place pour réaliser les diagnostics et envisager des actions communes.
- Déterminer et donner de la visibilité à un interlocuteur unique pour les entreprises.
- Développer un observatoire des risques avec un accompagnement éventuel.
- Rendre les données accessibles en open data.

## **4/ Des outils pour inciter les acteurs économiques à s'investir comme acteurs de la prévention :**

- Développer des outils de prévention par le biais de la réalité augmentée
- Dans la veine du développement durable, il peut être intéressant de prolonger la durée de vie des équipements, dans l'optique de dégager des fonds pour l'investissement dans la la gestion de crise par exemple.
- Connaître l'exposition des entreprises aux risques devrait être légalement obligatoire pour toutes les entreprises et figurer dans les Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE).
- Mettre en place un Crédit d'impôt prévention
- S'inspirer des entreprises du même secteur d'activité qui ont vécu une expérience similaire de gestion de crise et valoriser les retours d'expérience > format à définir et à unifier
- Instaurer une certification des entreprises selon le critère de la résilience. Une Charte Qualité définirait les critères : les types d'investissements de la structure, la gestion de crise, le taux de vulnérabilité, la formation des salariés à ce sujet, l'information des visiteurs et de la clientèle, l'intégration du risque dans les Plans de Continuité d'Activité... Des contrôles toutes les x années permettrait d'assurer la pérennité et l'efficacité des mesures mises en oeuvre et délivrerait une étiquette de performance aux entreprises.

- Lors de l'événement mais également en phase de retour à la normale, il est judicieux de favoriser les entreprises situées dans la zone qui a été impactée afin d'éviter de doubler l'impact sur les activités économiques.
- Consulter les outils proposés par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- Travailler un Plan de gestion sur le long terme, réaménagement et amélioration à faire sur différents termes.
- Consulter les entreprises spécialisés pour récupérer les archives papier qui ont été inondées. (Si elles ont été congelées, elles sont immédiatement récupérables.)

La SNCF et la RATP ont tiré un enseignement des inondations de 2016 et 2018, notamment avec l'impact de la fermeture du RER C en Ile-de-France. Une "mission inondation" a été réalisée au sein de la SNCF. L'objectif est que toutes les entités de travail possèdent un Plan de Continuité d'Activité (PCA) en cas d'inondation.

Avec le même objectif, toutes les entreprises devraient réaliser une étude synthétique afin de déterminer :

- Les risques auxquels elles sont exposées ;
- Leur taux de vulnérabilité et le contrat d'assurance auquel souscrire

*Notion de sinistralité : notion de gestion du risque et d'assurance (pour l'assureur c'est un ratio financier entre le montant des sinistres à dédommager et celui des primes encaissées). Dans ce domaine, en principe ce taux doit être inférieur à 1, pour couvrir les coûts de gestion et assurer une bonne rentabilité, elle-même gage de solvabilité des compagnies d'assurance, qu'elles soient mutualistes ou cotées en bourse.*

- Le plan d'action à suivre : faut-il évacuer ou plutôt se confiner, selon le type d'inondation par exemple, en listant chronologiquement les actions à réaliser en cas de crise. Il peut être nécessaire de déterminer un lieu de replis pour maintenir au moins une part de l'activité.
- Envisager l'ensemble des biens matériels mais également l'activité, les types de réseaux et les ressources humaines pour maintenir l'activité économique d'une structure. Il est très important de mettre en place un maillage des réseaux et des approvisionnements. Lorsque l'un d'entre eux tombe en panne ou n'est plus alimenté, c'est un des autres qui prend le relais et assure la pérennité de l'activité.
- Prendre en compte les risques dans le business plan avec une analyse coûts/bénéfices précisants les potentielles pertes de production et des provisions financières
- Prévoir le retour à la normale de l'activité = le Plan de Redémarrage
- L'efficacité des mesures prises par le biais d'exercices
- La prise en compte et la diffusion des retours d'expériences pour améliorer ses compétences et aider ses pairs

Pour ce faire, les entreprises peuvent s'entourer d'un interlocuteur public (Chambre de commerce et d'industrie) et de professionnels spécialisés dans le bâtiment et l'inondation (experts, architectes experts conseil, ...)

D'autres outils pour aller plus loin sur cette question :

- Le dispositif EpiSeine, dédié aux risques d'inondation en Ile-de-France : <http://episeine.fr/>
- Il serait judicieux de mettre en place une plateforme unique permettant aux entreprises de réaliser un diagnostic de taux de vulnérabilité face aux risques, en déterminant le système assurantiel adapté. Selon le résultat de ce diagnostic, un expert (par exemple un consultant en prévention d'inondation) pourrait venir en appui sur site pour mettre en place un plan adapté, selon les résultats d'un bureau d'études de vulnérabilité.
- L'exposition aux risques des habitations doit être communiquée aux acquéreurs et locataires dès la visite des biens et non pas en fin de procédure, c'est-à-dire à la signature avec le notaire comme c'est le cas aujourd'hui.

*Information des Acquéreurs-locataires (IAL) : L'article L. 125-5 du Code de l'Environnement prévoit une obligation d'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé dans des zones couvertes par un Plan de Prévention des Risques Technologiques ou par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles.*

D'autres questionnements restés en suspens à l'issue de l'atelier :

- Le post-crise : Comment répartir en mode dégradé pour atteindre un retour à la normale le plus rapidement et le plus efficacement possible ?
- Quelle organisation ? Quels moyens ? Quelles conditions ? Qu'est-ce que le service ou le démarrage en mode dégradé en fonction de son activité ? Qui paie les salaires pendant la crise
- Développer des synergies économiques et sociales

## **\* Table ronde n°2 : L'implication de tous les acteurs dans la prévention des risques naturels \***

### **- Laurent Bresson, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime**

Environ 40 ha d'une ZAC à Dieppe à destination d'activités économiques principalement sont exposés au risque de submersion marine à l'horizon 2100.

L'action de l'Etat a été très importante, notamment grâce au triptyque d'outils mis en place (SNGRI, PAPI, PPRI). Les postures des services de l'Etat ont beaucoup évolué. Le réglementaire doit accompagner et non devancer les projets et actions. La problématique du risque est insécable du reste des autres problématiques. La participation est aujourd'hui élargie et le but est de porter des démarches intégrées.

Comment organise-t-on le territoire pour le rendre moins vulnérable, plutôt que comment protège-t-on les villes ?

### **- Philippe Bauchet, directeur de la Transition Écologique et Energétique du Conseil Régional d'Occitanie**

Le plus grand défi est celui de l'attractivité, comment accueillir bien et durablement sur le territoire.

Un des outils : le SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

### **- Thierry Gonzalez, Directeur adjoint du département Trois Océans de l'Agence Française de Développement**

L'AFD a deux regards : un "classique" de soutenabilité financière et un second sous des critères de développement durable.

Aujourd'hui, 15 à 20% de l'activité de l'AFD est orientée sur l'Outre-Mer, dans le financement des secteurs privés (tourisme, éolien, énergies renouvelables) et dans le développement territorial.

Il s'agit aujourd'hui d'un enjeu majeur de solidarité et de mutualisation des moyens, au niveau des bassins économiques notamment.

Des enveloppes budgétaires sont également mises à disposition par le Ministère des Outre-Mers pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

### **- Jeanny Lorgeoux, Maire de Romorantin-Lanthenais**

Ou comment construire à partir de la contrainte.

Deux mois après la fin de la construction de l'opération de logements sur 6 hectares réalisée par l'agence d'architecture EDL à Romorantin, une inondation majeure est survenue. Seul ce quartier a résisté, démontrant comment "vivre avec la crue", alors que le quartier situé en aval était complètement inondé et bloqué pendant plusieurs jours.

#### **- Eric Daniel Lacombe, Architecte**

"Une architecture incitatrice"

Travailler sur des niveaux : route +1m, parking -1m

"Le quartier était mouillé mais pas inondé"

Une réflexion importante a également été menée sur l'évacuation rapide de l'eau, afin d'éviter des eaux stagnantes.

EDL poursuit aujourd'hui sa réflexion sur une architecture "construire avec le risque", à travers le bâtiment de la MJC de Romorantin, mais également par le biais d'une étude menée sur la réduction de la vulnérabilité de 2000 campings soumis au risque d'inondation.

Une piste : travailler des programmes "phasés" selon les saisons sèches et humides.

#### **- Philippe Estingoy, Directeur Général de l'Agence Qualité Construction**

Il faut chercher à prévoir les pathologies des bâtiments.

"On doit chiffrer l'aléa."

L'AQC met à disposition de nombreux documents.

## **\* Conclusion \***

### **- Daniel Marcovitch, co-président de la Commission Mixte Inondation**

La notion de “bassin de risque” est primordiale.

Il n'est pas nécessaire de créer des organismes spécialisés car les risques sont rarement isolés. Il est nécessaire de mutualiser les fonds, les compétences et les locaux.

Il propose également de mettre en place une Journée du risque.

### **- Marie-France Beaufile, co-présidente de la CMI, Maire de Saint-Pierre-des-Corps**

La problématique principale : l'avenir des territoires et leurs habitants

Pour l'envisager, il faut intégrer l'ensemble des risques naturels. Vivre avec le risque signifie que la population connaisse le risque d'une part, et que chaque acteur prenne conscience que le risque Zéro n'existe pas. Il est possible que pour certains sujets, il ne puisse y avoir d'outils efficace.

En Indre-et-Loire, il faut vivre avec le fleuve.

Les mandats des élus durent 6 ans. Il y a donc une continuité des projets à assurer.

Il semble urgent d'axer les actions sur le renouvellement urbain, avant même de se pencher sur les constructions neuves.

Si l'on reprend l'exemple de l'événement à Romorantin, les habitants vivant dans l'habitat ancien étaient dans la pire situation, on ne sait pas encore comment améliorer l'habitat existant.

Un besoin d'architectes spécialisés avec un regard multi-risques se fait sentir, en évitant l'approche par silos déjà évoquée.

Il faut s'investir pour une réelle résilience, à travers des solutions naturelles.

### **- Christian Kert, président du COPRNM**

“On renaît toujours de ses cendres.”

“Le pire des risques est lorsque l'on perd la notion du risque.”

Mise en place d'une journée nationale du risque le 13 octobre ?



## **\* Visites de terrains organisées par la Ville et la Métropole de Montpellier \***

### **Visite n°7 - Sécurité civile, gestion de crise : Plan communal de Sauvegarde**

Visite du Poste de Commandement Communal (PCC) de la ville de Montpellier et présentation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et des outils associés

Le PCC se situe au sous-sol de l'Hôtel de Ville de Montpellier depuis la livraison en 2011 de cet impressionnant bâtiment. Conçu par les architectes Jean Nouvel et François Fontès, des panneaux photovoltaïques implantés sur le toit ainsi que sur les brise-soleil le long des façades, lui confèrent des colorations changeantes au gré des mouvements du Lez. Doit-on en interpréter un premier message ? En tout cas, dès la conception, un espace était dédié à la cellule de crise de la ville.

Montpellier est une commune très attractive, avec 282 143 habitants, dont 70 000 étudiants. La Métropole quant à elle regroupe plus de 450 000 habitants.

La ville accueille également de nombreuses manifestations publiques, avec beaucoup de grands rassemblements, et donc de nombreux enjeux.

Le service de sécurité civile de Montpellier

- Préparation et gestion de crise
  - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
  - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
  - Plan ORSEC
  - Gestion du Poste de Commandement Communal, RETEX...)
- Prévention
  - Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
  - Plan de Prévention du Risques Incendie de Forêt (PPRIF)
  - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
  - Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI)
  - Document d'Organisation de Viabilité Hivernale (D.O.V.H.)
  - Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)
- Animation de dispositifs d'astreinte
- Information

La ville fait face à de nombreux risques (naturels, technologiques, autres : attentats, sanitaires, grands rassemblements)

Statistiques : PCS déclenché 5 fois cette année, cellule ouverte 10 fois cette année, 215 campagnes de télé alerte lancées, 6 CARE activés.

- Inondations 2015 : perturbation sur le territoire (population, voirie, ...)
- Événements de grand froid, neige, verglas, tornade, ...

- Transport de matières dangereuses, pollution environnementale (fuite de gaz par exemple)
- Effondrements, périls, incendies

En 2018, la cellule de crise a été déclenchée 5 fois lors de catastrophes naturelles, ou de grands rassemblements. 781 personnes ont pu être accueillies. 108 000 SMS ont été envoyés à la population.

Les risques bâtimentaires : l'effondrement, l'incendie d'habitations, la dégradation des biens publics.

Initialement, les communes ne sont pas des cellules d'urgence, elles doivent donc intégrer de nouvelles compétences au sein de leurs équipes.

La ville peut accueillir environ 2500 personnes en urgence et en héberger environ 500, grâce à des moyens mobiles sur remorque et sur palettes déplaçables (cf photos) et l'équipement de gymnases municipaux.

La cellule de crise est composée de plusieurs sous-cellules, caractérisées par une couleur propre : décisions (rouge), sécurité (bleu), technique (vert), soutien (violet), communication (rose), volontaires chargés de liaison (jaune).

Le maître-mot pour la gestion de crise : assurer une redondance des services.

Par exemple, l'hôtel de ville est alimenté par le réseau électrique, un groupe électrogène, satellite, radio, téléphone filaire, fax.

Toutes les fonctionnalités nécessaires pour assurer une permanence sont également sur place : plans de la ville, ravitaillement, douches...

Les points restant à conforter : le DICRIM et la gestion du stress et éventuellement mettre en place une réserve communale de sécurité civile actuellement assurée par des démarches avec les structures associatives.

M. Chapey, C. Coderch et L. Nguyen